

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

Chronique Politique.

QUI T'A FAIT ROI ?

On a vu le décret de M. Gambetta prescrivant l'organisation immédiate d'une série de camps d'instruction et de concentration pour tous les gardes nationaux mobilisés.

Ces camps, au nombre de onze, devront recevoir chacun 60,000 hommes au moins; il en est, comme ceux de Saint-Omer, Cherbourg, la Rochelle et du Pas-des-Lanciers, qui, à raison de leur situation géographique auprès de la mer et des facilités de ravitaillement et de communication qu'ils présentent, seront transformés en camps stratégiques pouvant contenir jusqu'à 250,000 hommes.

C'est, comme on voit, l'organisation du plus vaste système militaire que la France ait jamais vu; c'est la rigoureuse application de la levée en masse, décrétée récemment, nous osons le dire, à la stupéfaction du pays tout entier.

Et qui conçoit et prescrit des mesures aussi suprêmes; qui tranche avec cette aisance extraordinaire des questions où est profondément engagée l'existence nationale elle-même?

Un homme, un jeune avocat tombé de ballon, et qui s'est improvisé dictateur comme ses collègues et lui s'étaient improvisés déjà ministres et gouvernement!

On se souvient de la fière parole adressée au chef illustre de la plus grande race monarchique de l'univers: « Qui t'a fait roi? » C'était l'orgueil des hauts barons du moyen âge qui s'exprimait dans cette parole altière. Le fondateur de la dynastie capétienne avait les titres et des droits devant lesquels se sont inclinés les contemporains et l'histoire.

Mais ne pourrait-on dire, avec une bien autre justice, au dictateur qui prétend mener seul nos destinées: Qui t'a fait maître et souverain?

On comprend à la rigueur que les hommes élus de la révolution du 4 septembre exercent un pouvoir exécutif, bien qu'il n'y eût aucune nécessité qu'ils s'emparassent, il y a deux mois demi, de la direction des affaires. La nécessité dont ils arguent, ils l'ont seuls créée; elle n'existait pas, et dans l'intérêt même de la cause qu'ils prétendent servir, ils eussent mieux fait de laisser aux hommes qui nous ont perdus la terrible liquidation de l'Empire.

Mais soit, ils ont pris le Gouvernement. Au moins, tout leur rôle eût-il dû se borner à l'exercice momentané du pouvoir exécutif, en attendant que la nation, promptement consultée, proclamât ses volontés.

Mais, sans elle et sans le consentement de députés, lever des impôts, contracter des emprunts, appeler des soldats, requérir les armes et les choses, faire, en un mot, tout ce qui ressort du pouvoir législatif et en constitue l'essence, non, non, le Gouvernement provisoire n'avait pas ce droit, et le membre s'arroge à Tours tous les pouvoirs sort de la convention tacitement acceptée par le pays. C'est une usurpation criante; c'est la négation même de tous les principes constitutionnels et représentatifs par ceux-là mêmes qui ont revendiqué le plus bruyamment l'Empire.

Encore une fois, qui t'a fait roi? Où est le mandat donné par le pays?

Nous ne voulons pas demander si l'homme qui surcharge avec tant de facilité le plus lourd des impôts, celui du sang, compte le payer lui-même; si le mobilisable, né en 1838, qui enlève à l'agriculture écrasée et aux foyers en deuil les derniers bras et les derniers soutiens, sera mobilisé à son tour et s'apprête à briser la planche aux décrets pour saisir un chassé-pot? Nous ne voulons pas répéter la question que beaucoup de voix murmurent à l'adresse du ministre célibataire et de son état-major: En êtes-vous?

Nous restons sur le terrain des principes, du droit représentatif et de la liberté; nous demandons que le sang de la France et l'argent de la France ne puissent être répandus et sacrifiés que par la France elle-même!

(Le Français.)

On mande de Cologne, le 27 novembre:

La Gazette de Cologne combat le passage du discours d'ouverture du Parlement allemand, imputant à la France entière la responsabilité de la guerre.

Elle rappelle, à ce propos, le passage du discours royal, du 9 août dernier, qui disait précisément le contraire.

« Il faut, ajoute la Gazette, toute la popularité de M. de Bismark pour entreprendre d'innocenter Napoléon, qui est l'auteur de la guerre.

L'Indépendance belge publie un télégramme de Londres, 26 novembre, ainsi conçu: « La réponse du prince Gortschakoff a été discutée hier en conseil des ministres. Cette réponse est ferme, mais elle ouvre la porte à un arrangement; il dépend de l'Angleterre d'en faire une question de paix ou de guerre. Les opinions du conseil sont partagées.

Lord Granville aurait subordonné sa présence dans le cabinet à la condition que certains de ses collègues pacifiques tinsent compte de l'opinion publique, qui est toujours favorable au respect des traités.

L'Angleterre ne s'est pas opposée à une discussion du traité de 1856, en vue de la révision; mais le langage du prince Gortschakoff ferait douter que la Russie acceptera la proposition.

Le cabinet autrichien tout entier a donné sa démission, qui a été acceptée.

PROCLAMATION DE M. GAMBETTA A L'ARMÉE DU MANS.

« Le Mans, 24 novembre 1870.

« Soldats,

« Après trois jours passés au milieu de vous à m'enquérir de tous vos besoins, à organiser et à recomposer toutes vos forces, je pars avec la certitude que vous allez marcher à une revanche.

« Les derniers événements vous ont été contraires, parce que vous étiez trop disséminés et trop peu nombreux. Je vous laisse ralliés et renforcés.

« Vous avez à votre tête des chefs énergiques, dévoués, aussi sages qu'intrépides. Il faut leur obéir aveuglément. Ils vous conduisent au succès. Sans cesse préoccupés de vous, ils ont en retour le droit d'exiger l'ordre, la discipline, la sobriété, la bravoure, dont ils vous donnent tous les jours l'exemple.

« Votre vie est rude, pleine de hasards et de

sacrifices; mais songez que vous vous battez pour sauver à la fois la France et la République, désormais indissolublement liées dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. Si cette noble pensée vous possède et vous domine, ni les périls, ni la mort ne vous paraîtront redoutables, car qui de vous désirerait conserver une vie désormais déshonorée par l'abaissement de la patrie.

« Vous n'êtes pas inférieurs à vos frères d'armes de l'armée de la Loire, vous êtes enfants d'une même mère, vous lui devez tout, et vous défendez sur la Sarthe une position aussi précieuse pour l'avenir de la France que les rives de la Loire. Vous concourez enfin à ce glorieux mouvement de la France vers sa capitale. Vous ne voudrez pas perdre plus longtemps du terrain, car chaque pied du sol que vous abandonnez, c'est un jour d'angoisses que vous infligerez aux assiégeants. Prêtez-vous donc le serment les uns aux autres, comme nos pères, de ne plus reculer et de marcher tous d'un pas égal à la délivrance de la France, afin qu'il soit dit de vous comme de vos aïeux: Ils ont bien mérité de la patrie et de la République!

« Vive la France!

« Vive la République une et indivisible!

« Le membre du gouvernement de la défense nationale, ministre de l'intérieur et de la guerre.

« Signé: GAMBETTA. »

NOUVELLES DE LA GUERRE.

L'armée de la Loire continue ses mouvements, un peu gênés par le mauvais état des routes; mais l'ennemi souffre également de cet état de choses, et comme il a des distances plus longues à franchir, on peut dire qu'il en souffre davantage.

Nos opérations sont conduites avec une discrétion toute nouvelle; et en même temps l'ennemi paraît moins bien informé de nos plans et de nos forces que par le passé. Il n'avance que péniblement, et cherchant par la ruse à dissimuler son dessein.

Ce dessein était de déborder notre aile gauche, pour prendre ensuite à revers le gros de l'armée française. — La manœuvre a échoué, des succès très-sérieux ont contraint l'ennemi de reculer sur les points principaux.

Nous lisons dans le Journal du Loiret, du 28:

« Hier, des engagements ont eu lieu à Boiscommun, à Aschères et aux environs de Châteaudun. Nos troupes ont partout repoussé l'ennemi.

« On assure même que, près de Châteaudun, nos soldats avaient fait plusieurs milliers de prisonniers et pris trois canons. Cette dernière nouvelle n'est pas officielle; nous la mentionnons sans en garantir l'exactitude. »

On paraît maintenant convaincu, au quartier-général du roi de Prusse, que le bombardement de Paris est devenu à peu près impossible, et, en même temps, qu'une prise de la capitale par assaut n'aurait aucune chance de succès. L'armée prussienne va donc affronter toutes les longueurs et toutes les péripéties d'un siège immense, comme celui de Sébastopol, avec plusieurs dangers en plus.

Parmi ces dangers, il faut ranger en pre-

mière ligne les croissantes difficultés du ravitaillement de l'armée allemande, son éloignement de sa base d'opération et l'éventualité de l'apparition sur ses derrières d'une armée nombreuse et puissante venant donner la main aux assiégés.

Le plan du général Trochu paraît consister tout simplement à tirer le meilleur profit de cette situation, dans laquelle le temps est pour lui un vigoureux et sûr auxiliaire. — D'après les renseignements transmis aux journaux anglais, il serait décidé à ne rien entreprendre de décisif avant d'avoir acquis la certitude que l'armée de la Loire, dont l'importance et la consistance lui sont maintenant connues, a commencé l'attaque contre les lignes de l'armée de siège.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Tours, 28 nov., 5 h. 10 soir.

Dans le Perche, l'ennemi semble avoir fait un mouvement analogue au nôtre, obligé d'évacuer quelques positions extrêmes de sa droite pour nous masser ses forces.

On reste dans l'attente d'un engagement important.

Il y a eu hier des combats toute la journée aux environs d'Amiens: l'action engagée à la fois à Villers-Bretonneux, à Boves, à Dury, ne nous a été favorable que sur ce dernier point.

Tours, 29 nov. 1870, 12 h. 25 soir.

Des engagements assez vifs qui ont duré de 8 heures 1/2 du matin à 7 heures du soir, ont eu lieu hier sur le front de l'armée de la Loire, entre Pithiviers et Montargis; sur les divers points, l'ennemi a été successivement repoussé avec pertes sensibles, de nombreux prisonniers et un canon sont restés dans nos mains.

Les Prussiens sont entrés dans Amiens. De nouveaux engagements ont eu lieu hier soir près de la ville, résultat inconnu.

Engagement hier à Villers en Vexin; mobiles ont infligé des pertes à l'ennemi, n'ont eu qu'un blessé.

On dit La Ferté rendue après trente heures de bombardement sans sommation.

AFFAIRE DE VILLERS-BRETONNEUX.

Nous recevons au dernier moment une dépêche d'Amiens, datée du 27 au soir. Les nouvelles qu'elle apporte sont malheureusement moins bonnes que celles du centre.

Une petite bataille contre des forces prussiennes, évaluées à 30,000 hommes, a été livrée à Villers-Bretonneux et Saleux. Elle a duré tout le jour. L'affaire avait bien commencé, et nos troupes avaient soutenu vigoureusement l'action jusqu'à la tombée de la nuit; mais à ce moment elles durent abandonner Villers-Bretonneux devant les forces supérieures et l'artillerie écrasante de l'ennemi.

A Boves, défaite, ajoute laconiquement le télégraphe. A Dury, nous avons gardé nos positions.

LE COMBAT DE VERNON.

Les journaux de Rouen nous apportent d'intéressants détails sur un combat aux environs de Vernon, combat dans lequel les mobiles de l'Ardèche se sont très brillamment conduits.

Voici ce que nous lisons dans le Nouvelliste: « A un kilomètre de la ville, l'ennemi fut vigoureusement reçu par les mobiles de l'Ar-

dèche, cachés dans la forêt de Bizy. On s'est battu pendant une heure et demie avec acharnement; les Prussiens se sont débandés de tous côtés. On ne connaît pas encore le chiffre des pertes des Prussiens sur ce point; on a parlé de 400 prisonniers. La panique des Allemands était telle dans Vernon qu'ils enfonçaient les portes pour se cacher dans les maisons.

Plusieurs Prussiens morts sont restés dans la forêt de Bizy. On a trouvé dans la forêt une quantité d'objets volés, tels que pendules, descentes de lit, etc. La débandade a été complète. Nos mobiles se sont admirablement conduits. Le chiffre des blessés prussiens doit être assez élevé. De notre côté, il n'y a pas eu de pertes.

TENTATIVE D'ASSASSINAT SUR LE ROI DE PRUSSE.

Le bruit s'est répandu, et quelques journaux s'en font l'écho, qu'un soldat bavarois, d'autres disent polonais, aurait tiré un coup de fusil sur le roi de Prusse, au moment où ce souverain parcourait en voiture la route de Louveciennes à Versailles.

Le roi n'aurait pas été atteint. Le soldat aurait été fusillé.

En nous faisant l'écho de cette rumeur, nous devons dire que nous n'y ajoutons pas beaucoup de foi, par le motif que nous sommes sans communication avec Versailles, et qu'on ne voit pas comment un fait aussi grave, sur lequel l'état-major prussien n'aurait pas manqué de faire le mystère, aurait pu s'ébruiter et venir jusqu'à nous.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Une quête a été faite il y a quelque temps à Saumur pour venir en aide à nos mobiles. Cette quête avait produit aux environs de quatorze cents francs. Cette somme ronde a été parfaite.

Il a été acheté :

5 douzaines de gilets de laine, à 57 francs.	285 f. »
20 douzaines de chaussettes, à 12 francs.	240 »
70 paires de chaussures à 8 f. 50	596 50
Emballage.	1 50
17 paires de chaussures, à 10	170 »
	1,291 50
Il reste disponible.	108 50
5 francs versés depuis, portent cette somme à.	413 50

Le transport de Saumur à l'armée a été opéré gratuitement au moyen d'une réquisition donnée par la Sous-Préfecture.

Une douzaine et demie de gilets, six douzaines de chaussettes, vingt-cinq paires de chaussures ont été remises au commandant du 6^e bataillon, M. de la Vingtrie.

Dans le 2^e bataillon, une douzaine de gilets, deux douzaines de chaussettes, douze paires de chaussures ont été remises à M. le capitaine Doussain.

Deux douzaines et demie de gilets, douze douzaines de chaussettes et quarante paires de chaussures ont été remises à M. le capitaine Boucher.

Il sera ultérieurement rendu compte de l'emploi des 413 f. 50 qui restent.

Chevilly, le 25 novembre 1870.

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi d'avoir recours à votre journal pour engager les parents ou amis des gardes mobiles de Maine-et-Loire, qui auraient des envois d'effets à faire, d'exécuter sans crainte les instructions qui ont été données par M. Beaufrères-Ardouin, propriétaire à Villeberrin, qui se charge de porter à leur adresse les paquets qui lui sont confiés.

M. Beaufrères est venu une fois déjà, mercredi dernier, porteur d'une centaine de ballots. Le tout a été distribué aux ayant-droit aussitôt son arrivée au campement.

C'est avec plaisir et remerciement que nous acceptons tous les bons offices de M. Beaufrères, car nous ne sommes pas toujours à même de faire prendre au chemin de fer ce qui nous est adressé par cette voie. Beaucoup d'effets peuvent être laissés pour cette raison. Cet inconvénient disparaît avec un messenger. M. Beaufrères veut bien être ce messenger. Nous lui adressons nos remerciements, et nous prions toutes nos familles de lui donner, pour nous les remettre, tous les objets qu'il leur plaira de nous faire parvenir.

Veillez agréer, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

G. DOUSSAIN,

Capitaine à la 6^e compagnie du 2^e bataillon du 29^e régiment de la garde mobile.

EXÉCUTION DE LA LEVÉE EN MASSE.

Un décret du 27 novembre, interprétatif de ceux des 2 et 7 novembre 1870, porte :

Art. 1^{er}. — Les articles 1^{er} et 5 du décret du 2 novembre, et l'article 4 du décret du 7 novembre 1870, s'appliquent à tous les hommes valides de 21 à 40 ans; en conséquence, tout homme valide de 21 à 40 ans, même exempté, pour quelque cause que ce soit, par des conseils de révision ayant siégé avant les deux décrets précités, ne peut être exempté de la mobilisation et du service militaire que pour les causes énumérées dans l'article 5 du décret du 2 novembre 1870.

Art. 2. — Il sera statué, sur les réclamations fondées sur les infirmités, par un conseil de révision formé comme il est dit à l'article 4 du décret du 7 novembre 1870.

Art. 3. — Sont annulées toutes exemptions antérieurement accordées, même pour cause

d'infirmités, par les conseils de révision qui ont statué avant le 2 novembre, et leurs décisions sont déclarées non avenues.

On lit dans l'Union libérale, de Tours :

Malgré toutes les tentatives hardies et audacieusement téméraires faites par l'ennemi, pour couper les lignes ferrées de Tours au Mans et de Tours à Vendôme, il n'a pu réaliser son projet, et nous espérons bien qu'il ne le réalisera pas.

Nous apprenons avec joie que les paysans se lèvent partout et font avec acharnement la chasse aux Prussiens.

On lit dans le Moniteur :

La compagnie des francs-tireurs de la Sarthe, qui n'avait pas été dissoute de fait, a racheté son passé par sa conduite devant Orléans, et est dès lors autorisée à servir.

LETRE DE M. BLANCART.

(Suite.)

Et de fait, je les ai vus et je les vois encore, reniant même les principales libertés qu'ils revendiquaient : liberté religieuse, liberté de la presse, liberté d'association, liberté d'enseignement, et donnant sans vergogne au monde le spectacle de leurs palinodies. Ils votaient les lois de septembre, ils poussaient le pouvoir à opprimer les consciences.

Le faux libéral semblait n'être partisan que d'une seule liberté : celle de l'insulte aux choses saintes.

Aujourd'hui, il prend un masque, et comme Judas quand il trahit le Christ, il lui donne devant la foule des marques de respect : Ave, Rabbi ! C'était et c'est encore une tactique pour se saisir plus facilement de Jésus. Je trouve cette tactique lâche et hypocrite, et j'aime à croire que sur ce point vous êtes de mon avis.

Demandez à ce libéral, par exemple, s'il veut que les catholiques soient libres de suivre en matière spirituelle les décisions de leur chef spirituel; il vous répondra par l'article 1^{er} du décret du 18 germinal an X, où le plus grand despote des temps modernes a marqué son mépris de la liberté religieuse.

Trouvez-vous que ce soit libéral, quand on a la puissance et la force, d'empêcher préventivement le Pape de correspondre avec les évêques, de demander même des prières, sans l'autorisation du gouvernement ?

Est-ce votre avis qu'un évêque ne puisse sans enconrir la déclaration d'abus prononcée par un conseil d'Etat composé d'hommes de toutes les religions, sans religion, indiquer aux clercs et aux fidèles qui consentent à suivre sa direction, le danger pour la foi d'un manuel à consulter qui s'adresse précisément aux clercs et aux fidèles, et nommeriez-vous cela de la liberté ? Applaudiriez-vous aux décisions dogmatiques de gens sans mission qui

n'ont jamais étudié le dogme; et appelleriez-vous cela de la sincérité ?

On est libre d'appeler liberté, ce qui n'est qu'une honteuse servitude; et ce que Cormenin nommait avec raison sous quelques rapports des naïvetés gallicanes. Oui, on est libre, puisqu'il n'y a pas de loi qui puisse obliger à avoir le sens commun !

Demandez encore au libéral s'il veut que le père de famille moral puisse choisir pour son fils l'école où il sait trouver en même temps des conditions de haute moralité et de science; et il vous répondra, avec M. Dupin, libéral des lois de septembre, qu'il est urgent de lui enlever cette liberté, et d'interdire l'enseignement aux congrégations.

Demandez-lui, au libéral, s'il consent à ce que des chrétiens que réunit une vertu sublime : la charité, se forment en association pour secourir les pauvres et les rappeler par des conseils d'ordre et de vertu à leur dignité d'homme, hélas ! trop souvent méconnue. Il calomnierait la société de St-Vincent-de-Paul dont ne peuvent guère faire partie ceux qui adorent Mammon ou le dieu-ventre.

Les prétendus libéraux n'aiment pas la liberté, c'est un fait plus patent que jamais, mais s'ils trahissent la liberté, ont-ils au moins le sentiment de l'honneur ?

L'honneur consiste à pratiquer tout ce qui est grand et généreux ou à y applaudir. Attendez !

Je les voyais jadis poursuivre de leur haine stupide cent jésuites disséminés sur le sol de la France, conspuer les bons frères qui ont de tout temps donné gratuitement l'instruction aux enfants de la classe besogneuse, dénoncer au pouvoir tous les dévouements catholiques sous prétexte qu'ils n'étaient pas philippistes, je les vois en ce moment remplir le même rôle de dénonciateurs !

Du moins, quand ils auront contemplant le spectacle d'une poignée de jeunes hommes combattant, avec un héroïsme que l'histoire enregistrera, une armée six fois plus nombreuse, ils auront de l'admiration à défaut de regrets pour des victimes d'un si grand courage ? Non ! ils insultent les héros, et acclameront d'outrages leur valeureux chef !

(La suite à un prochain numéro.)

Pour chronique locale : P. GODET.

POUR ÉVITER
LES CONTREFAÇONS
DU
CHOCOLAT-MENIER
IL EST INDISPENSABLE
D'EXIGER
LES MARQUES DE FABRIQUE
avec
le véritable nom.

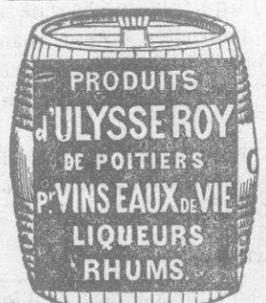
P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de MAURICEAU, huissier à Saumur.

ON DEMANDE A ACHETER
Cinquante Obligations du
Chemin de fer d'Orléans.

S'adresser à M. MAURICEAU, huissier, quai de Limoges, 157, à Saumur. (577)

A VENDRE
OU A LOUER
Présentement,
LA BRASSERIE DE ST-FLORENT,
Près Saumur. (181)



GLUTEN-VERON
Potage breveté
ROY & BERGÉ
de Poitiers.

Quai de Limoges, 157, à Saumur.

RIELLANT,
Dentiste.

USINE A GAZ DE SAUMUR.

VENTE

DE

COKE ET CHARBONS.

Le Directeur de l'Usine à gaz de Saumur a l'honneur de prévenir le public, qu'à partir du 1^{er} janvier 1871, des arrangements sont pris pour la vente du coke en détail, soit à l'usine à gaz, soit à domicile.

Pour propager l'emploi de ce combustible et rendre son usage plus économique et agréable, l'Usine tiendra, à la disposition des abonnés, des foyers faits sur les modèles de la compagnie parisienne, ainsi que des ouvriers pour les fixer dans les cheminées ordinaires.

Ce mode de chauffage est le plus économique, attendu qu'il ne dépense pas 25 à 30 centimes par jour, pour un feu, et pour obtenir une chaleur très agréable et sans odeur.

Il espère, par l'exactitude du service, l'excellente qualité du coke et l'extrême bon marché de ce combustible, reconquérir sa nombreuse clientèle d'autrefois.

L'on traitera, pour des quantités importantes, à des conditions très avantageuses, de manière à laisser aux marchands qui désirent revendre, un bénéfice raisonnable sur la vente, soit dans la ville, soit dans les environs.

On trouvera également à l'Usine à gaz, en gros et en détail, toute espèce de charbons de terre, 1^{re} qualité, garanties de provenance anglaise.

Charbons pour forge, sans mélange de qualités inférieures.

Antracites pour fours à chaux.

Charbons pour vapeur.

Charbons pour usages domestiques.

S'adresser directement, pour tous renseignements, à l'Usine à gaz.

CHARBONS DE TERRE

Anglais et Français.
COKE ET CHARBON DE BOIS.

La Compagnie des Mines de Blanzay a l'honneur d'informer ses clients, qu'elle continuera à vendre du coke comme par le passé, quoiqu'elle ne renouvellera pas le traité qu'elle a avec l'Usine à Gaz de Saumur.

On trouvera également dans son magasin, quai Saint-Nicolas, des charbons de terre français et anglais de toutes qualités, ainsi que des charbons de bois.

Pour les renseignements et commandes, s'adresser à M. Paul JEUNETTE, représentant de la susdite Compagnie. (364)

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867
Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. LARDEUX se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

Saumur, P. GODET, imprimeur.